

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2007 Avenant 2011	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction d'une maison de village à Laplaigne	781.600 € Visa n° 11/46260	24-02-2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	Sans objet	
Montant de la vente	Sans objet	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	Sans objet	

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location	Montant annuel	3.840,00 €
	Type	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	/
	Électricité	Montant annuel	-13.470,44 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Eau	Montant annuel	-1.491,49 €
	Internet	Montant annuel	-891,40 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	-12.013,33 €
Réaffectation des bénéfices	Sans objet		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunion du secteur associatif, réceptions lors d'activités publiques ou privées...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012 Avenant 2019	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'une maison de village et d'un logement à Wez-Velvain	640.612,79 € Visa n° 12/51055 et 20/12939	20/12/2021 et 13/06/2022

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	Sans objet	
Montant de la vente	Sans objet	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	Sans objet	

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location maison de village	Montant annuel	0,00 €
	Location logement	Montant annuel	5.100,00 €
	Type	Montant annuel	/
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Électricité	Montant annuel	1.432,96 €
	Eau	Montant annuel	148,48 €
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	3.518,56 €
Réaffectation des bénéfices	Frais et charges liées aux autres équipements présents sur l'entité (Maison de village de Laplaigne, notamment)		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunion du secteur associatif, accueil de la boutique de vêtements de seconde main, logement...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁰
2017	2016	10/03/2022	03/05/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹¹	15-02-2023	Nombre de présents	11 membres et 1 invitée
	15-03-2023		16 participants
	15-03-2023		12 membres et 2 invités
	16-03-2023		20 participants
	21-03-2023		19 participants
	21-06-2023		15 membres et 1 invitée
	29-06-2023		5 membres
	08-08-2023		9 participants
	01-09-2023		8 participants
	13-09-2023		3 participants
	17-10-2023		13 membres et 3 invités
	20-12-2023		3 participants
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	La CLDR Les membres de la CLDR se sont réunis pour des sujets spécifiques tels que l’inventaire des sentiers et impasses ou l’appel à projets BiodiverCité. En vue de solliciter une convention-faisabilité pour la création de logements intergénérationnels, ils ont également travaillé sur l’actualisation de la fiche-projet. Pour les autres projets conventionnés en Développement rural, il était régulièrement question de l’état d’avancement des dossiers. Enfin, le rapport annuel et la programmation à 3 ans a également fait l’objet de l’une des cinq réunions de l’année. Dans la continuité des années précédentes, plusieurs groupes de travail réunissant des membres de la CLDR et des acteurs locaux ont été organisés pour traiter de sujets spécifiques et mener des actions inscrites dans le PCDR. Le GT Sécurité routière Deux réunions ont été organisées en mars 2023 pour évaluer les aménagements de sécurisation testés au carrefour entre la rue du Veillé et la rue de la Chapelle Allard à Wez-Velvain, ainsi qu’à la rue de l’Église à Rongy. Des ajustements ont été proposés et les travaux définitifs d’aménagements ont été effectués dans la foulée. Le GT Commune fleurie L’opération Brunehaut en Fleurs s’est poursuivie avec une formule légèrement remaniée. Trois moments forts ont rythmé l’été : le week-end des jardins ouverts en juin, le concours des façades fleuries avec passage du jury et votes citoyens en juillet et août, et le week-end des potagers et vergers ouverts en septembre. Le GT Dignes L’inauguration des travaux de réhabilitation de la ventelle de la digue du Plat Monnier, projet issu du budget participatif concrétisé en fin d’année 2022, a pris la forme d’une balade animée. Le Cercle d’histoire locale, le Contrat de rivière Escaut-Lys (CREL), le Parc naturel des Plaines de l’Escaut, ainsi que l’ASBL Brunehaut Valorisation ont collaboré à cet événement. Dans la foulée, un dossier de candidature a été déposé dans le cadre de l’appel à projet « Eau » du CREL, pour réaliser un feuillet relatif à cette balade. Journées du patrimoine
--	---

	Une nouvelles fois, diverses activités ont rythmé le week-end des journées du patrimoine sur toute l'entité. Howardries, Bléharies, Guignies, Laplaigne ou encore Hollain ont été mis à l'honneur grâce à la collaboration de partenaires locaux, au travers d'expositions, de balades animée ou contée, de visites guidées, de petits jeux pour enfants, d'une chasse au trésor, etc. BiodiverCité Les membres de la CLDR, ainsi que différents acteurs de terrain, ont pu suivre l'évolution des projets inscrits dans le cadre des éditions 2021 et 2022 de BiodiverCité. Ils ont également participé à la réflexion enclenchée sur les projets à introduire pour l'appel BiodiverCité 2023. À cet effet, une visite de terrain a d'ailleurs été organisée. Budget participatif L'inauguration du projet de rénovation de la ventelle de la digue du Plat Monnier à Laplaigne a été réalisée en septembre 2023. Une balade animée a été organisée conjointement à l'inauguration officielle. Cinq projets avaient été déposés dans le cadre du budget participatif 2022-2023 : - Le Tour de Brunehaut – Le tracé du circuit de promenade familiale en modes de déplacement doux et balisée sur l'entité a été établi : la réalisation et la pose des balises et du panneau de départ est en attente ; - Réhabilitation du sentier 23 et chemin 10 à Guignies – Le géomètre désigné pour délimiter exactement le tracé du chemin et du sentier a réalisé son relevé et doit le transmettre à l'Administration communale sous peu ; - Pose d'équipements sportifs – Une table de ping pong et une table de teqball ont été commandées et réceptionnées : la pose sera réalisée aux abords du Brunehall une fois les travaux d'extension terminés ; - Ajout d'éléments de loisirs pour enfants dans la plaine de jeux du parc communal de Bléharies – Le module de jeux a été installé ; - Création et installation d'abris pour la faune dans l'espace naturel à l'arrière de l'Agoraspace de Guignies – La confection et la pose de la Tour à hirondelles a été sollicitée auprès d'un entrepreneur et des nichoirs vont être réalisés prochainement par les membres des comités à l'origine du projet. La finalisation et l'inauguration de ces projets seront programmées durant la première moitié de l'année 2024. Une fois l'édition 2022-2023 du budget participatif clôturé, il sera proposé de lancer un nouvel appel à idées en 2024.
Propositions de projets à entreprendre	

Numéro fiche-projet	53
Intitulé du projet	Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplagne
Priorité du projet	Priorité 1
Calendrier d'exécution	Mars 2024 : Rencontre avec les différents intervenants en vue de solliciter une convention-faisabilité en Développement rural

--

Réunion de CLDR de Brunehaut

15 février 2023

Présences

Présent(e)s : Antoine Bacro, Daniel Detournay, Bernard Drouillon, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Dany Van Genechten, Pierre Wacquier et Marie-Paule Wacquier.

Invité(e)s : Valérie Vanoudewater (PNPE), Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Marc Bossaert, Fanny Castelain, Audrey Chevalis, Alexandra De Mey, Muriel Delcroix, Stéphane Dillies, Christian Dulieu, Clémence Lefebvre, Jean-Philippe Lejeune, Charles Picq et Elisabeth Sirjacobs.

Absent(e)s : Marie-Agnès Acilion, Luce Beudin, André Boutry, Michel Chavalle, Sonny De Vrieze, Olivier Decottignies, Jean-François Decottignies, Clotilde Deseveaux, Véronique Esprit, Christian Leveau, Marie-Odile Szabo, Geneviève Vandrepotte, Maxime Verdoncq et Philippe Vinckier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 14 juin 2022 ;
- Information sur le lancement d'un inventaire des impasses ;
- Rapport annuel 2022 et programmation à 3 ans ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 14 juin 2022

Le compte-rendu est approuvé.

2. Information sur le lancement d'un inventaire des impasses

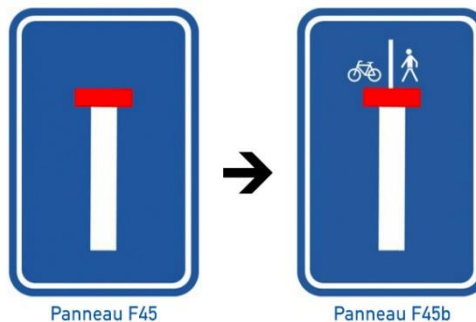
Mickaël Haudrechy, agent en charge de la mobilité à l'Administration communale, présente le projet « Libérez vos impasses » proposé par l'ASBL *Tous à pieds*. L'objectif est d'identifier les routes marquées comme sans issue pour les véhicules motorisés, mais qui permettent le passage des usagers doux (cyclistes, piétons et cavaliers).

Le principe est de recenser les panneaux F45 désignant des impasses dont l'accès peut se poursuivre à pieds, à vélo ou à cheval. Il est ensuite proposé au collège communal, en concertation avec la police, d'y coller un sticker signalant l'accessibilité pour les différents usagers doux.

Lorsqu'aucun panneau n'est installé à l'entrée d'une liaison accessible en mode doux, il n'y a pas lieu de le recenser.

Le territoire de Brunehaut a été découpé par village afin de proposer aux membres de la CLDR de recenser une ou plusieurs zone(s). Plusieurs membres se sont portés volontaires et se sont réparti quelques zones. Un tableau de recensement leur est fourni afin d'y encoder les informations relatives aux impasses qu'ils auront identifiées.

Concernant les stickers, ceux-ci sont produits en une matière de type vinyle. Ils se collent sur les panneaux et peuvent être retirés si nécessaire.



3. Rapport annuel 2022 et programmation à 3 ans

Préalablement à la réunion, un document de présentation du rapport annuel a été transmis aux membres de la CLDR. Seules les grandes lignes du rapport d'activités sont présentées au cours de la réunion.

3.1. Avancement global

La CLDR s'est réunie à 5 reprises en 2022. Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Lancement du budget participatif 2022 et analyse des dossiers ;
- Suivi des dossiers de mobilité douce ;
- Rapport d'activité 2021 et programmation à 3 ans ;
- Appel à projets BiodiverCité ;
- Présentation du projet de mobilité du GAL des Plaines de l'Escaut.

À la fin de l'année 2022, 33 fiches-projets sur les 59 que compte le PCDR avaient été activées, en 4 ans de validité. Cela représente 55,9 % des projets. En 2022, une fiche supplémentaire avait été mise en œuvre.

3.2. Projets en convention et programmation à 3 ans

Le rapport d'activité est également l'occasion de faire le point sur les projets subventionnés en cours.

- La Maison de village de Wez (projet issu du PCDR précédent) a été inaugurée en septembre. Les lieux sont régulièrement utilisés pour diverses réunions et accueillent ponctuellement la boutique de seconde main « Fring'hall ».
- Au vu du contexte actuel (coût des matériaux, inflation...), la réalisation du projet de requalification du cœur d'Howardires (projet issu du PCDR précédent) a été reportée et un avenant temporel a été sollicité par la commune.
- Un auteur de projet a été désigné pour le projet de requalification du Marais d'Espain (projet issu du PCDR précédent). L'avenant financier relatif à cette convention en Développement rural est en attente d'approbation par la Ministre.
- Le permis d'urbanisme pour la création d'une maison multiservices à Bléharies (projet issu du PCDR actuel) a été obtenu. Le dossier projet est en cours de finalisation.
- La convention-faisabilité pour la création d'une liaison douce intervillage entre Jollain et Wez (projet issu du PCDR actuel) est en attente d'approbation par la Ministre.
 - ⇒ Le type de revêtement envisagé est le même que celui utilisé pour la Voie verte entre Hollain et Bléharies.

Concernant la programmation à 3 ans, celle qui avait été établie au moment du rapport d'activités 2021 était la suivante :

2022	2023	2024
Fiches 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin

Deux données sont prises en compte pour établir la nouvelle programmation : le fait que la convention-faisabilité pour la liaison douce intervillage entre Jollain et Wez est toujours en attente et le fait que la commune d'Antoing souhaite reporter à 2024 la négociation d'une convention transcommunale pour la liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne. Dès lors, il est proposé de conserver la même programmation, en décalant l'ensemble des projets d'un an.

2023	2024	2025
Fiches 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin

Concernant le projet de logement Tremplin, celui-ci pourrait être mis en œuvre à Rongy, sur le terrain longeant le Chemin de Bléharies. Le conseil communal a approuvé l'expropriation de cette parcelle pour cause d'utilité publique et la commune est en attente du projet d'acte d'achat.

⇒ Il avait été question de mettre une partie de ce terrain à disposition de la Société de logement du Haut Escaut (SLHE) afin d'y créer des logements sociaux. Ce projet n'a finalement pas abouti car

le projet défendu par la SLHE n'a pas été retenu dans l'appel à projets auquel l'organisme avait répondu.

3.3. Groupes de travail et d'actions

En 2022, le groupe de travail Agriculture s'est réuni afin de faire l'état des lieux des travaux de curage des fossés, d'égalisement de carrières et de grenaillement. Un planning des interventions à mener a été établi.

Deux réunions relatives à la sécurité routière ont été organisées : l'une concernant la rue du Veillé et la rue de la Brasserie (Wez-Guignies) et l'autre la rue de l'Église à Rongy. Des aménagements provisoires ont été réalisés et seront évalués prochainement avec les riverains.

L'opération Brunehaut en Fleurs a été renouvelée en proposant aux participants d'ouvrir leur jardin et/ou leur potager au public. Le concours a eu lieu de manière traditionnelle en parallèle pour les catégories jardin, potager et façade.

Les panneaux d'informations et de signalisation réalisés dans le cadre du GT Dignes ont été placés et inaugurés sur la balade existante autour des digues de Laplaigne. La ventelle du Plat Monnier a également été rénovée. Ce projet faisait partie des dossiers issus du budget participatif 2020-2021.

Cinq activités ont été proposées sur l'entité dans le cadre des journées du patrimoine, à Bléharies, Howardries et Laplaigne.

Dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité, des aménagements ont été réalisés et une plantation participative a été organisée sur le terrain situé derrière l'agoraspaces de Guignies. Lors de la semaine de l'arbre de novembre 2022, des arbres et plants de haie ont été distribués gratuitement et une animation a eu lieu dans le parc communal à Bléharies.

Un nouvel appel à projets pour le budget participatif 2022 a été lancé et cinq projets ont été soumis et acceptés :

- Création d'un tour de Brunehaut : piquetage réalisé et visuel des panneaux à concevoir ;
- Réhabilitation du sentier 23 et du chemin 10 à Guignies : débroussaillage réalisé pour permettre le passage et le travail géomètre ;
- Placement d'équipements sportifs extérieurs : achat d'une table de ping-pong et d'une table de football et placement à coordonner avec les travaux d'extension du Brunehall ;
- Placement de jeux pour enfants : un grand élément de jeux commandé mais poubelles pédagogiques et animaux sur ressorts non achetés car hors budget ;
- Aménagement d'abris pour la biodiversité et l'observation : achat des matériaux en cours.

4. Divers

Plusieurs interrogations sont soulevées par les membres et des précisions sont apportées pour certains projets.

- Que va-t-il advenir du Tartuff suite au fait que le projet d'aménagement intérieur n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Tiers-lieux ruraux » ?
 - ⇒ L'achat et la rénovation de l'enveloppe extérieure pouvaient être financés via les subsides SAR (Sites à réaménager). Le subside de l'appel à projets « Tiers-lieux » aurait permis de financer les aménagements intérieurs (espace dédié aux produits locaux, espace polyvalent, etc.) et d'employer une ressource humaine, en plus de la création d'un logement à l'étage prévue sur fonds propres. Le projet n'ayant pas été retenu, la concrétisation du projet n'était plus tenable financièrement pour la commune. Le bâtiment sera donc remis en vente.
- Concernant les digues de Laplaigne, au Plat Monnier, la ventelle de la digue a fait l'objet d'une restauration au niveau de la maçonnerie principalement. L'équipe Trans'Vert en charge de la gestion d'espace naturel sur le territoire du GAL des Plaines de l'Escaut, notamment, a été sollicitée afin de débroussailler et nettoyer le passage sur la digue. Une intervention destinée à remettre la digue en état aux endroits où des affaissements sont identifiés pourrait ensuite être initiée.

- À la rue du Village, l'équipe Trans'Vert avait débroussaillé un tronçon de digue. Il est apparu ensuite que la digue était aujourd'hui pratiquement inexistante à cet endroit. La volonté communale est d'utiliser les terres à disposition au dépôt communal pour recréer ces tronçons de digue. Pour ce faire, il y a lieu d'entreprendre les démarches administratives de création de voiries en lieu et place des parcelles cadastrées représentant la plupart des tronçons de digues, actuellement.
- Toujours au niveau de la rue du Village, une borne a été placée au milieu de la Drève du château. Qu'en est-il ?
 - ⇒ Une concertation a eu lieu entre la commune et le propriétaire voisin afin de conserver l'ensemble de la Drève sur propriété communale. Un rebornage devra être effectué.
- Qu'en est-il de la réhabilitation du sentier 51 reliant le Vert Bosquet à Lesdain à la rue des Panneries à Rongy, initié via un ancien budget participatif ?
 - ⇒ Le géomètre a effectué les relevés et doit transmettre son rapport à l'Administration communale.
- Une inscription « Excepté vélo » ou « Chemin réservé » devrait être ajoutée au panneau interdisant la circulation dans un chemin adjacent à la rue du Belloy à Laplaigne. De plus, des problèmes de salubrité sont rencontrés dans le fossé longeant ce chemin.
 - ⇒ À plus long terme, une étude est programmée en vue de la création d'une station d'épuration commune à Laplaigne, Bléharies et Rongy, ce qui éviterait le rejet des eaux usées dans ce fossé.
 - ⇒ Les membres souhaitent également que le terrain communal sur lequel des peupliers ont été coupés ces dernières années fasse l'objet d'une réflexion.
- Des problèmes de stationnement dangereux sont régulièrement constatés aux abords de l'école de Wez. Il est demandé qu'une conscientisation soit mise en place, par exemple via la présence des agents de quartier, afin d'améliorer la situation.
 - ⇒ Des demandes similaires provenant des autres implantations scolaires ont été formulées auprès de la police.

Une information est donnée concernant un appel à pré-projets en vue de la nouvelle programmation du GAL des Plaines de l'Escaut. Six thématiques ont été établies et les habitants et associations du territoire, notamment, sont invités à proposer des projets à y mener d'ici le 28 février. Plus d'informations via le site www.plainedelescaut.be.

Enfin, en vue de l'édition 2023 de Brunehaut en Fleurs, un appel à candidats est lancé pour intégrer le jury du concours et le groupe de travail coordonnant l'opération. Si vous êtes intéressé.e.s, prenez contact avec Régine Dubrulle ou Florentin Vincke.

Yasmine Leseultre clôture la réunion et remercie les participants.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Réunion de CLDR de Brunehaut

15 mars 2023

Présences

Présent(e)s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Fanny Castelain, Sonny De Vrieze, Daniel Detournay, Bernard Drouillon, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart et Pierre Wacquier.

Invité(e)s : Valérie Vanoudewater (PNPE), Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW) et Mickaël Haudrechy (Administration communale de Brunehaut).

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Alexandra De Mey, Jean-François Decottignies, Stéphane Dillies, Christian Dulieu, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Charles Picq, Elisabeth Sirjacobs, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten et Marie-Paule Wacquier.

Ordre du jour

- Information sur les projets des éditions BiodiverCité 2021 et 2022 ;
- Appel à idées pour BiodiverCité 2023 ;
- Approbation du compte-rendu du 15 février 2023 ;
- Révision de la programmation 2023 ;
- Divers.

1. Information sur les projets des éditions BiodiverCité 2021 et 2022

Voir le compte-rendu en annexe consacré à BiodiverCité.

2. Appel à idées pour BiodiverCité 2023

Voir le compte-rendu en annexe consacré à BiodiverCité.

3. Approbation du compte-rendu du 15 février 2023

Le compte-rendu est approuvé.

4. Révision de la programmation 2023

Lors de la réunion du 15 février 2023, le rapport d'activités de la CLDR 2022 a été présenté et la programmation suivante avait été retenue pour les trois prochaines années :

2023	2024	2025
FP 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez	FP 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	FP 25 – Créer des logements Tremplin

Cette programmation partait du principe que la convention-faisabilité relative à la fiche-projet 50 « Liaison douce Jollain-Wez », négociée en 2022, n'avait pas encore été signée par la Ministre et serait donc automatiquement représentée à son approbation lors de la session de sélection de mars 2023 et, éventuellement, de septembre 2023.

Néanmoins, cette fiche ayant déjà été activée, elle se trouve dans le lot des fiches en attente. Cela n'empêche pas la commune de solliciter une autre convention-faisabilité. Sur la base de la programmation établie le 15 février 2023 et étant donné que la fiche-projet 53 « Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne » est prévue conjointement par Antoing et Brunehaut en 2024, il a été proposé d'avancer l'activation de la fiche-projet 25 « Logements Tremplin » pour 2023.

Dans la continuité du projet de liaison douce entre Jollain et Wez, il a été proposé de programmer la négociation de la fiche-projet 51 « Liaison douce Hollain-Jollain » en 2025. Cette programmation revue sera mise à jour dans le rapport d'activités soumis à l'approbation du prochain Conseil communal.

2023	2024	2025
(FP 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez : report 2022)	FP 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	FP 51 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Hollain-Jollain
FP 25 – Créer des logements Tremplin		

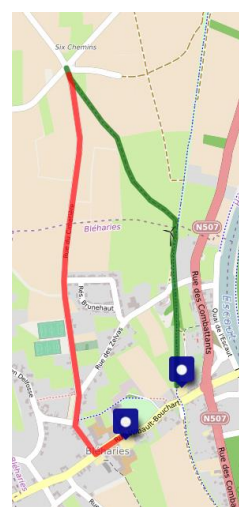
5. Divers

5.1. *Projet de mobilité transcommunale du GAL des Plaines de l'Escaut*

Le projet de réseau de mobilité transcommunale avait été présenté à la CLDR en juin 2022. Celui-ci est désormais en cours de finalisation et regroupe à la fois les liaisons intravillages, intervillages et transcommunales à l'échelle du territoire du GAL des Plaines de l'Escaut (Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart) et y repère des points de multimodalités (points-relais).

Une fiche d'analyse du réseau a été établie et est mise à la disposition des usagers et des habitants afin de rassembler des informations sur les points-relais identifiés. Une sortie à vélo est également programmée le samedi 25 mars à partir de 10h afin d'emprunter le réseau et de recueillir les remarques des participants.

Enfin, sur le territoire de Brunehaut, deux liaisons sont envisagées pour relier le site des Six Chemins et la rue Wibault-Bouchart (voir photo ci-contre). Il est proposé de retenir la liaison empruntant un sentier aboutissant sur la Voie verte dans le réseau de mobilité.



5.2. *Informations et demandes diverses*

- La ventelle de la digue de Laplaigne (Plat Monnier) a été restaurée en décembre 2022. Plusieurs membres regrettent que les versants n'aient pas été réhabilités et que l'escalier en pierre n'ait pas été restauré.
 - ⇒ Des photos et remarques précises seront transmises à Daniel Detournay afin d'apporter une suite aux remarques formulées.
- Le réaménagement de la Place du Calvaire à Wez était prévu, où en est le projet ?
 - ⇒ Ce projet est toujours d'actualité mais les paramètres financiers retardent sa mise en route.
- Dans le cadre de l'opération BeWapp, un grand ramassage est prévu le dimanche 26 mars entre Bléharies et Hollain, le long de la N507.
- La semaine des sentiers aura lieu du 9 au 15 octobre 2023. Il serait intéressant de proposer des activités à mener sur l'entité dans ce cadre.

Yasmine Leseultre clôture la réunion et remercie les participants.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Réunion de CLDR de Brunehaut

21 et 29 juin 2023

Présences – 21 juin 2023

Présent(e)s : Antoine Bacro, Marc Bossaert, Muriel Delcroix, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Elisabeth Sirjacobs, Dany Van Genechten et Pierre Wacquier.

Invité(e)s : Valérie Vanoudewater (PNPE) Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune, Marie-Odile Szabo, Geneviève Vandrepotte, Philippe Vinckier et Marie-Paule Wacquier.

Présences – 29 juin 2023

Présent(e)s : Audrey Chevalis, Sonny De Vrieze, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre et Nicolas Ockerman.

Invité(e)s : Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Antoine Bacro, Fanny Castelain, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune et Marie-Paule Wacquier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 15 mars 2023 ;
- Création de logements intergénérationnels – Actualisation de la fiche-projet et sollicitation d'une convention en Développement rural ;
- Information – État d'avancement des projets en cours ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 15 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé.

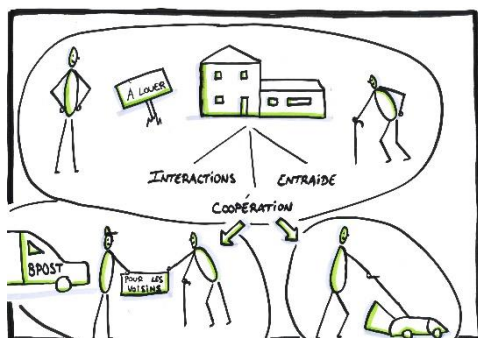
2. Création de logements intergénérationnels – Actualisation de la fiche-projet et sollicitation d'une convention en Développement rural

Dans le rapport d'activités de la CLDR 2022, il était proposé d'activer une fiche-projet logements en 2023. Cela faisait suite à l'achat en cours par la commune d'une parcelle de plus de 50 ares au Chemin de Bléharies à Rongy, à proximité du Clos Henri Gérard.

En mars 2023, la CLDR avait retenu la fiche 25 « Créer des logements Tremplin » comme fiche à activer. Il est proposé de finalement négocier une convention en Développement rural sur la base de la fiche 23 « Créer des logements intergénérationnels », afin de proposer une offre plus large dans les futurs logements loués, à la fois pour les jeunes (Tremplin) et pour les personnes âgées.



2.1. Logements intergénérationnels et Tremplin



Concrètement, un **logement intergénérationnel** est conçu pour accueillir des locataires jeunes et plus âgés dans deux logements distincts mais en encourageant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

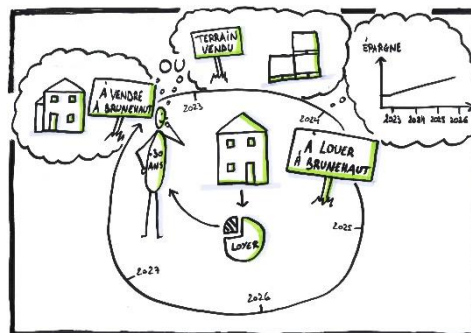
L'objectif est d'implanter les logements à proximité de services courants (commerces, bus...) et d'adapter l'architecture et les équipements aux seniors. Certains locaux (atelier, local poubelles...) peuvent être réfléchis en commun, tout comme les techniques spéciales (chaudière commune). Les abords peuvent être partagés afin d'encourager la convivialité des lieux.

Un **logement Tremplin** est mis à la disposition des jeunes par une commune moyennant un loyer modéré. Le principe est de permettre aux jeunes de faire des économies et, endéans quelques années, de devenir propriétaires. L'originalité du système réside dans le fait de restituer aux locataires une partie du loyer versé en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Des conditions d'attribution sont établies (âge, locataire non propriétaire, revenus suffisants justifiant l'intention d'achat à moyen terme, revenu maximum, occupation du logement un nombre maximum d'années...).

Des critères de priorité peuvent également être prévus si un choix doit être fait entre les jeunes ayant fait la demande pour obtenir un logement Tremplin (originaire de la commune, situation familiale, lieu de travail...).

Le calcul du loyer peut être effectué de différentes manières (loyer fixe ou sur base des revenus), tout comme le calcul de l'éventuelle ristourne finale (pourcentage du loyer total, somme fixe...).



2.2. Proposition

L'activation de la fiche-projet se traduit par la création de deux blocs de deux logements. Seule une partie de la parcelle de 50 ares serait dédiée à la création de ces quatre logements (périmètre d'intervention en bleu). Le projet devra néanmoins tenir compte des aménagements potentiels réalisés sur le reste de la parcelle (périmètre de réflexion en rouge). L'auteur de projet qui sera désigné pour ces aménagements devra tenir compte des pistes de réflexion reprises dans la fiche.



Chacun des deux blocs devra comprendre un logement senior (une chambre) et un logement Tremplin (deux chambres). Un local commun pour les deux blocs devra être prévu (local poubelles, espace de rangement, atelier, chaufferie...). Les espaces extérieurs à aménager se déclinent en zone d'accès, zone de stationnement, terrasse et jardin. Certains de ces espaces pourront être réfléchies de manière partagée.

À ce stade, le coût des travaux est estimé à 1.049.400 € (honoraires et TVA compris). Le subside du Développement rural étant de 60 % jusqu'au plafond de 850.000 €, le montant total de celui-ci serait de 510.000 €. 539.400 € serait dès lors à charge de la commune.

Des points d'attention sont repris dans la fiche tels que :

- La gestion des eaux (citernes, dispositifs de tamponnement ou d'infiltration...) ;
- L'isolation thermique des bâtiments ;
- Le choix d'équipements de production d'énergie adéquats par rapport aux techniques spéciales retenues ;
- Le recours à un système constructif traditionnel favorisant la mise en concurrence des entreprises ;
- L'accessibilité et l'inclusivité (PMR, piétons, vélos...)

La commune envisage de collaborer avec la Société de logements du Haut Escaut (SLHE) pour la création de blocs d'habitations supplémentaires sur le reste de la parcelle. En concertation entre la commune et la SLHE, ces futurs logements pourraient également intégrer les principes de logements Tremplin et intergénérationnels (logements acquisitifs bon marché, par exemple).

2.3. Remarques et compléments d'informations

- ⇒ Une fois les logements construits, il est proposé que la CLDR travaille sur les modalités d'octroi des logements. La CLDR pourrait également être l'un des organes participant à la désignation des locataires, comme cela se fait dans le cadre du budget participatif. Concernant les logements pour seniors, il serait par exemple judicieux de prévoir que les futurs locataires ne puissent plus être propriétaires.
- ⇒ Le type de logements choisi (Tremplin uniquement ou intergénérationnels) ne conditionne pas l'octroi du subside, celui-ci restant le même pour tous les types de logements moyens. Le choix de privilégier les logements intergénérationnels à ce stade est destiné à offrir une offre large et se base sur des études de la demande en logements à l'échelle de la commune et du territoire de la SLHE.
- ⇒ Suite à la future mise en location des logements, il serait judicieux d'inciter les interactions entre locataires par le biais d'une charte, par exemple. Les actions menées dans le cadre du Plan de cohésion sociale encouragent déjà les échanges intergénérationnels. Celles-ci pourraient également être mises en place auprès des locataires. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de mettre en place un système d'évaluation ponctuelle avec les locataires pour garantir la bonne entente entre chacun.

3. Information – État d'avancement des projets en cours

Le dossier de projet définitif de la maison multiservices a été envoyé à la commune par l'auteur de projet. Celui-ci sera soumis à la validation du collège communal puis transmis aux services du SPW – Développement rural. Après analyse et si le dossier est complet, une convention-réalisation sera proposée à la commune afin d'enclencher la démarche de mise en œuvre du projet.

4. Divers

- Dans le cadre de l'opération Brunehaut en Fleurs, six jardins de l'entité ont ouvert leurs portes au public les 10 et 11 juin dernier. L'opération se poursuit durant l'été avec le concours des façades fleuries puis les 2 et 3 septembre avec les potagers ouverts.
- Le débroussaillage d'un tronçon de la digue au niveau du Plat Monnier a été sollicité auprès de Transvert mais aucune réponse n'a été donnée pour l'instant. Il est nécessaire de rapidement faucher autour de la ventelle afin de garantir l'accessibilité.

- Le géomètre mandaté pour le projet citoyen de réhabilitation du sentier 23 et du chemin 10 à Guignies n'a pas encore réalisé le relevé.
- Plusieurs plaques indiquant le nom des rues sont manquantes :
 - o Rue du Moulin à Guignies (au niveau de la rue Blanche Porte)
 - o Rue de l'Ancienne Place à Laplaigne
- Dans le cadre de l'inventaire des impasses proposé lors de la dernière réunion, plusieurs citoyens sont invités à remettre le relevé effectué à la commune (Mickaël Haudrechy) ou à la FRW qui transmettra.
- La renouée du Japon semble s'étendre aux abords de la voie verte à la rue de la Fontaine à Hollain. Plusieurs actions peuvent être menées en fonction des cas (plantation de noisetier ou de lierre, écopâturage...). Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut sera contacté pour proposer la gestion adéquate. La région wallonne peut également intervenir si nécessaire.
- Il est proposé de relancer le GT sentiers pour garantir l'entretien de certains chemins. Une portion de la carrière reliant la rue de Loo et la rue du Calvaire (chemin n° 17 et sentier n°24) est notamment impraticable en certaines périodes de l'année.
 - ⇒ La Province de Hainaut a travaillé sur un nouveau portail (prochainement diffusé) reprenant le travail d'inventaire des chemins et sentiers. La Province recontacte les communes pour leur proposer leurs services en manière de tenue à jour de cet inventaire, notamment. Une présentation du nouveau portail et de ces services pourrait être réalisée au cours d'une prochaine réunion.
- Une berge du rieu de Wé a cédé côté Château. Les travaux de réfection incombent au propriétaire du Château, qui a déjà pris contact avec des entreprises.
- Il est proposé de concerter le ramassage des canettes avant (idéalement) ou après le fauchage des bords de route. Celui-ci pourrait être réalisé par les services communaux ou en bonne collaboration avec l'ASLB BTC.
- Aux abords de l'école communale de Wez, certains usagers se garent en sens inverse sur le trottoir devant l'arrêt de bus. Il est proposé d'installer des poteaux supplémentaires empêchant de se garer à cet endroit.
 - ⇒ Il y a lieu de demander l'autorisation au TEC avant d'entreprendre ces travaux.
- Des phénomènes de stationnement gênants sont également relevés le long de la rue des Combattants.
 - ⇒ Ces problèmes sont régulièrement relayés auprès des services de police.

Yasmine Leseultre clôture la réunion et remercie les participants.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Réunion de CLDR de Brunehaut

17 octobre 2023

Présences

Présent(e)s : Antoine Bacro, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Clémence Lefebvre, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Philippe Vinckier et Pierre Wacquier.

Invité(e)s : Renaud Barreau et Frédéric Bernard (Province de Hainaut – Service cartographie) Valérie Vanoudewater (PNPE) Régine Dubrulle et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Marie-Agnès Acilion, Alexandra De Mey, Muriel Delcroix, Jean-Philippe Lejeune, Elisabeth Sirjacobs et Marie-Paule Wacquier.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu des 21 et 29 juin 2023 ;
- Réseau de sentiers et voiries – Présentation des services de la Province de Hainaut ;
- BiodiverCité – Information sur l'état d'avancement des projets ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu des 21 et 29 juin 2023

Le compte-rendu est approuvé.

2. Réseau de sentiers et voiries – Présentation des services de la Province de Hainaut

Renaud Barreau et Frédéric Bernard ont repris en charge l'outil cartographique de la Province de Hainaut, consacré aux sentiers, chemins et voiries communales. Leur objectif est de créer un nouvel outil facilement accessible par le grand public, voué à remplacer l'ancien portail.

L'inventaire de ces sentiers et voiries a été réalisé en 2014 sur Brunehaut. L'objectif était de comparer l'existence de ces sentiers sur le terrain par rapport à l'Atlas des voiries vicinales de 1841. L'inventaire dressé en 2014 n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis lors. Avec la relance de ce service par la Province de Hainaut, il sera désormais possible que les données soient mises à jour, moyennant un abonnement annuel de 1.000 €. Celui-ci couvre le stockage des données, ainsi que la présence annuelle des services de la Province pour intégrer les corrections et mises à jour.

D'une part, l'outil permet de diffuser les informations quant à l'inventaire réalisé. Une carte générale purement informative est accessible à tous (voir : <https://carto.hainaut.be/brunehaut/>). Les données telles que la largeur, le type de revêtement, la présence de trottoir... sont reprises pour chaque sentier et voirie.

L'application présente également un système de filtres, permettant d'afficher uniquement les données souhaitées. Il est également possible d'importer sur l'application des couches de données issus de Walonmap, par exemple. Enfin, un rapport peut être émis pour chaque sentier. Cela peut être utile au service travaux, par exemple, afin d'organiser les entretiens de sentiers.

D'autre part, en souscrivant l'abonnement, la commune pourra également avoir accès à l'outil pour modifier certaines informations, le cas échéant. Le principe sera le même que cette carte générale, avec un aspect statistique supplémentaire.

Il serait intéressant que l'outil soit présenté au collège communal, mais également aux services communaux amenés à utiliser l'outil.

Questions-réponses

- Les versions scannées des planches de l'Atlas de 1841 sont disponibles à la demande auprès de la Province.

- Il est possible d'ajouter les courbes de niveau en intégrant la couche disponible sur Walonmap.
- Trois enquêtes publiques sont en cours actuellement sur l'entité pour la modification ou la suppression de sentiers. Daniel Detournay signale que plus de 300 km de sentiers ont encore une existence officielle mais n'existent plus sur le terrain. Il précise que les effectifs des services communaux ne sont pas assez nombreux pour entretenir l'ensemble des sentiers existant administrativement. Par ailleurs, les sentiers les plus intéressants ont été cartographiés dans le cadre du GT sentiers initié au moment de l'élaboration du troisième PCDR.
⇒ Il serait intéressant de remettre ce réseau sur la table en le croisant avec les données et ressources proposées par la Province.
- Les sentiers disparus car cultivés par certains agriculteurs ne représentent pas une perte économique pour la commune. En effet, 90 % des sentiers sont d'utilité publique mais sur fond privé. L'Atlas de 1841 distingue les sentiers sur fond privé (deux traits pointillés) et les sentiers communaux (deux traits continus).
- Les digues constituent un cas particulier car elles ne sont pas des chemins mais bien des parcelles cadastrées.

Renaud Barreau et Frédéric Bernard sont remerciés pour leur présence et pour les explications fournies.

3. BiodiverCité – Information sur l'état d'avancement des projets

Mickaël Haudrechy n'ayant pas pu participer à la réunion, il a préparé une vidéo retraçant les avancées des projets en cours dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité (voir :

https://www.canva.com/design/DAFiZ5uzjdc/OFi13j1xlJyqvC-wyo81Ww/view?utm_content=DAFiZ5uzjdc&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=recording_view).

Suite à cette présentation, quelques propositions et remarques ont été émises :

- Concernant le chantier participatif prévu pour les plantations sur la parcelle de Laplaigne, les élèves des différentes écoles de Laplaigne, tous réseaux confondus, devraient être conviés. Le Patro pourrait aussi être sollicité pour y participer. Il est proposé que les plantations soient proposées le vendredi et le samedi, afin de toucher différents publics (enfant, citoyens...).
- La thématique de la semaine de l'arbre est cette année la haie protectrice des sols. Une distribution de plants est organisée le 25/11 à l'Administration communale.

4. Divers

- En ce qui concerne le débroussaillage de la digue, les services communaux se chargeront de l'entretien durant l'hiver.
- Les plantations provenant de parcelles privées et dépassant sur la voirie doivent être entretenues par les propriétaires.
- La balade sur la digue de Laplaigne (secteur nord et ventelle) proposée en septembre dernier sera déclinée en une brochure grâce à des subsides du Contrat de rivière Escaut-Lys, sollicités dans le cadre du GT Dignes avec la collaboration de l'ASBL Brunehaut Valorisation. Un balisage n'a pas été prévu initialement, d'autant que la question de la gestion et de l'entretien de celui-ci pose problème dans la plupart des cas. La possibilité de réaliser un panneau de départ et du balisage seront évoqués avec les membres du GT Dignes.
- Pour la balade du PNPE autour de la coupure de l'Escaut, de nouveaux panneaux en alu-Dibond vont être réalisés et installés prochainement.
- Pour rappel, le panneau d'informations relatif à la balade autour des digues de Laplaigne (secteur sud) installé au niveau de la rue du village doit être refixé par les services communaux.
- Des panneaux indiquant le nom des rues ont également fait l'objet de questions. Celui de la rue de la Place (Guignies) a été déplacé. Ceux de la rue du Moulin (Guignies) et de la rue de l'Ancienne place (Laplaigne) sont en commande.

- Concernant les projets du budget participatif 2022-2023, le géomètre a été désigné pour le projet de réhabilitation du sentier 23 et du chemin 10. Pour le Tour de Brunehaut, une réunion est programmée le 25 octobre avec le porteur pour finaliser le projet.
- Il est proposé que l'exposition sur les chemins et sentiers oubliés soit réitérée. L'ASBL Brunehaut Valorisation souhaite en effet la relancer de manière itinérante.

Yasmine Leseultre clôture la réunion et remercie les participants.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie